

Monsieur le Président

Nous voulons vous faire part du malaise que ressentent les agents de la filière FR et principalement des Ingénieurs de recherche. Les ingénieurs de recherche, pour la plupart d'entre eux, se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs missions.

Dans un établissement d'enseignement, dans un département d'enseignement et de recherche, ils ont peu de chances de se voir confier les responsabilités auxquelles pourtant leur statut leur permet de prétendre. Quel que soit le projet, on préférera un enseignant chercheur à un IR. Quel avenir, quelles possibilités pour un IR dont le poste aura été ouvert pour pallier le manque de poste de MC ? S'il reste IR, il aura peu de perspectives...

Pour la promotion, certains agents voient leur dossier fait à la va vite car on se soucie peu qu'ils fassent une carrière.

Cela devient encore plus critique aujourd'hui qu'ils doivent entrer coûte que coûte dans les groupes de fonctions du RIFSEEP. Alors que la plupart des appellations porte le titre de « responsable », peu d'entre eux osent l'utiliser, car dans nos établissements, ce sont toujours les enseignants chercheurs qui sont « responsables ». Les IR restent les « petites mains ».

Au sujet des groupes de fonctions du RIFSEEP, nous constatons que REFERENSA, qui est utilisé dans les CAP pour définir les compétences des corps de la filière FR, n'a pas été utilisé pour le RIFSEEP. Ce référentiel n'est même pas connu du SRH du ministère !

Avec le RIFSEEP, vous parlez d'un système en capacité d'harmoniser les primes. Mais nous voyons très bien le décrochage qui s'est fait entre nos primes et celles des administratifs. Nous demandons l'harmonisation des primes entre les différentes filières pour tous les agents de l'enseignement agricole et de l'Anses !

Nous souhaiterions savoir quels sont les quotas de répartition entre les différents groupes de fonction.

Comment le RIFSEEP est-il mis en œuvre pour les stagiaires ?

Nous voulions aussi revenir sur la question du fléchage du dernier concours interne d'IR (et d'IE). Il y a un an dans cette même instance, nous avons dénoncé ce fléchage, pour la première fois depuis l'existence de notre statut. La suite nous a donné raison. Des agents ne présentent pas leur candidature parce qu'il n'y a pas de poste dans leur établissement. D'autres le font, même en l'absence de poste. Le jury classe les agents, non en fonction du fait qu'un poste soit ouvert ou pas dans leur établissement (heureusement !!), mais en fonction de l'évaluation qu'il fait des agents. Certains

agents peuvent trouver un poste dans leur établissement, d'autres pas. Au final, certains lauréats sont amenés à démissionner. On demande à d'autres de faire mobilité sur des postes, dans des établissements lointains pour lesquels ils n'ont pas les compétences. Or, dans le statut FR, et notamment dans les postes scientifiques, les compétences des agents se développent dans leur environnement et ne sont pas exportables dans un autre établissement. Les postes fléchés pour un établissement, ne seront pas pourvus. Et les lauréats qui réussissent finalement à obtenir une promotion sur place s'entendent reprocher par des collègues que si tout le monde avait pu postuler, ils n'auraient pas eu le concours.

Au final, cela fait beaucoup de frustrations : les lauréats démissionnaires, les établissements dont le candidat n'est pas promu, et les lauréats dont on dévalorise le mérite. Tous y perdent !

Nous voulons que cet examen reste une possibilité de requalification pour tous les agents, sans fléchage. Nous refusons qu'il valide des petits arrangements entre amis !

Nous notons d'ailleurs qu'il n'y a pas assez de promotions d'IE en IR. Et plus généralement nous demandons de la requalification de B en A et à l'intérieur de la catégorie A de la filière FR.

Nous souhaitons savoir si PPCR est bien mis en œuvre pour 2019. Si nous nous sommes opposés à ce protocole à FO, c'est parce qu'il ralentit les carrières des agents. S'il est gelé plus longtemps, nous allons subir encore plus de perte de pouvoir d'achat.

Christine Heuzé

Véronique Dupouy-Guiraute

*Vous trouverez les réponses de l'administration à notre déclaration dans le compte-rendu que nous publierons les jours prochains.*



Suivez notre actualité : [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

Sur  [www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)

Et  [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)

Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture –Force Ouvrière  
(SNERMA-FO) Tél : 01 01 49 55 81 42